Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 3 (1973)

Heft: 12

Rubrik: Informations sociales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONFÉDÉRATION

LA CHRONIQUE **AVS**

Vingt-cinq ans, un quart de siècle

L'inflation nous joue des tours pendables. Les aînés du troisième âge en sont les premières victimes, parce qu'ils manquent de moyens pour retourner la situation.
L'inflation n'est pas de tout repos... On répugne à utiliser pour la combattre des moyens puissants. Bienvenus, mais «insolents» comme on dit dans certains milieux...
Nous ne sommes pas là pour les énumérer. Il conviendrait davantage de se demander, comme bon nombre d'entre vous sans doute, si l'AVS en tient bien compte comme elle le devrait...
La discussion est ouverte. Sa conclusion, on la connaît: l'inflation est trop forte et l'AVS s'est pitoyablement inclinée devant elle. Or, c'est à voir.
On n'ose plus guère parler aujourd'hui des rentes d'hier, des rentes de l'an 1948, qui vit les premiers balbutiements du nouveau-né. Elles prêteraient à sourire, certes, mais elles nous montreraient en même temps le chemin parcouru.
Il faut préciser que l'on a avancé pas à pas pour en arriver aux augmentations – qui restent substantielles – prévues par la 8e révision de la loi.
On ajoutera même que jamais encore, avant les années 71 ou 72, l'inflation n'avait fait de tels ravages. Et c'est bien parce qu'on l'a prise en considération à ce moment-là que les chiffres de l'AVS ont pris les formes que l'on sait. Et ils en prendront d'autres, plus rondelettes encore, dans une année.

AVANT DÉJA?

La seconde phase de la 8e révision commencera en effet le 1er janvier 1975. D'ici là, d'aucuns se demandent si l'on ne va pas s'élever à un palier intermédiaire, toujours par la faute de l'inflation... L'idée est en tout cas à retenir et on l'a même théoriquement retenue en haut lieu sans en préciser les contours définitifs. Il sied, en l'espèce, de se montrer prudent.
De toute façon, à entendre les intéressés au premier chef – à l'échelle du gouvernement s'entend – on risquerait davantage d'en arriver à une rente supplémentaire en cours d'année, comme ce fut le cas en 1972, que de précéder, ne serait-ce que de quelques mois, les derniers impacts de la 8e révision. L'optique peut évidemment se modifier encore en cours de route et le mieux est de se garder d'anticiper.

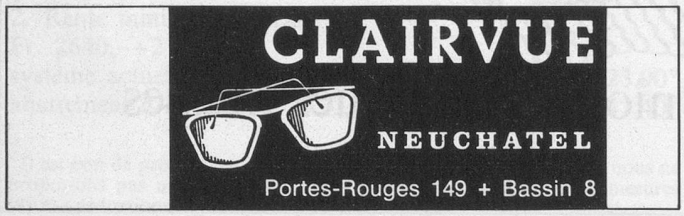

PAS ENCORE!

L'AVS, en un quart de siècle, a aussi varié dans son essence même. Dans un premier stade, l'institution se voulait «d'appoint», mais sans plus. Aujourd'hui, elle se sait déjà au niveau d'un modeste minimum vital, qui peut varier considérablement d'un rentier à l'autre. Il n'en reste pas moins que la locution est maintenant consacrée, alors qu'elle ne l'était pas précédemment.
Où voulons-nous en venir? A ceci, tout simplement: l'AVS, au cours de son premier quart de siècle d'existence, a considérablement évolué. L'inflation n'a pu que ternir les effets des augmentations successives de ses rentes, mais elle n'est pas (encore?) parvenue à les effacer complètement.
C'est heureux? Je pense bien!
Toujours est-il que certains rentiers continuent de prétendre le contraire!
Or, il faut défendre les faibles de toutes ses forces et l'AVS en est un, incapable de se défendre par définition, sous les coups redoublés que lui portent les démagogues. Ou les irresponsables, ou aussi les disciples de ce Japonais à peu près vieux comme le monde nommé Iniaka. Ou «Il n'y a qu'à», si vous préférez...
Les rentes AVS se sont formées grâce aux contributions de l'économie suisse, bien sûr, soit grâce aux cotisations des assurés et des employeurs, mais grâce aussi aux contributions des pouvoirs publics et aux intérêts du fonds de compensation. La Confédération, les cantons et les communes y jouent leur rôle légal qui n'a rien de négligeable. Or, les contributions des pouvoirs publics ne sont pas inépuisables. En d'autres termes, s'il convient de les augmenter régulièrement pour servir des rentes qui prennent une silhouette toujours plus épaisse, il s'agit en compensation de découvrir d'autres ressources. De plus, cela ne se peut qu'avec l'apport des cotisants eux-mêmes.
Conclusion? A force de consolider les piliers, on finit par ne plus laisser d'espace entre eux et par constituer un véritable mur. En même temps qu'une prison.

MIEUX QUAND MÊME

Cela signifie aussi que les contributions versées au titre de l'AVS ont des limites et que la perfection consiste à les fixer le plus loin possible... Au bord du précipice, par exemple.
Mais on admettra quand même qu'au cours de ces vingt-cinq dernières années, l'AVS a pris un visage moins rébarbatif. Pour ne pas dire plus souriant. On admettra quand même que ses bénéficiaires, en dépit des coups bas de l'inflation, en profitent plus généreusement, bien qu'elle ne puisse couvrir la totalité de leurs besoins. Pour s'en convaincre, il suffirait de considérer de près les prouesses qu'ont réalisées les premiers rentiers de 1948. Ou ceux qui n'ont jamais vu la couleur d'une rente, ce qui serait peut-être plus incroyable encore...
La rente de l'AVS, en 1948, ne suffisait pas, c'est entendu. Celle de 1974 ne suffira pas non plus si on veut lui demander plus qu'elle ne peut offrir. Tout est affaire d'équilibre. Tout en sachant que les rentiers AVS ne possèdent pas, dans leur unanimité, la télévision en couleurs.
Si les prestations de l'AVS n'ont pas augmenté autant qu'on l'aurait voulu, c'est aussi parce que des besoins nouveaux se sont créés à doses massives depuis l'an 1948 et parce qu'ils concourent, avec l'inflation, à en réduire considérablement les bienfaits...

Paul-Armand Olivier